

N/REF : 28/10/2024 9H40 C:008974 I:13770

GUEDEUX MICKAËL

V/Appel du Lundi 28/10/2024 a 9H40

**5 SQUARE DU PRE NEUF
35630 VIGNOC**

**IMMEUBLE : 5 NEUF
5 SQUARE DU PRE NEUF
35630 VIGNOC**

Rennes, le

19 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 5 NEUF - M. GUEDEUX 06 31 52 51 82

MOTIF : PASSAGE CAMÉRA (MAUVAIS ÉCOULEMENT RÉGULIER) + CURAGE SI NÉCESSAIRE

Donneur d'ordre : M. M GUEDEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

INTERVENTION DU 29/10

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

PASSAGE CAMERA

CONSTAT : PRÉSENCE DE NOMBREUX PIQUAGES DANS LE RÉSEAU

NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : REGLEMENT PAR CHEQUE N°4663003 BP

MG LCOMPTER Email envoyé le 30/10/24 a 10H20 M. M GUEDEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).

Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.

Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique

Vérification du bon écoulement du réseau.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Ft Inspection	Caméra 1h00+Dépl. 1 a 10	2	159,10
				159,10
		TOTAL H.T.		159,10
		T.V.A. a 10,00%		15,91
		TOTAL T.T.C.En EURO		175,01

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.